
DECRET N° 2023/292 **DU** 19 JUILLET 2023

portant inscription en additif de cinq personnels Officiers d'Active des Forces de Défense, au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année budgétaire 2023, à titre de régularisation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
Vu le Décret n°80/257 du 15 juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées, et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le Décret N°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense et son modificatif N°2012/386 du 14 septembre 2012 ;
Vu le Décret n°2001/187 du 25 juillet 2001 fixant les conditions de recrutement et d'admission dans les écoles militaires de formation des Officiers ;
Vu le Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
Vu le Décret n°2010/382 du 22 décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
Vu le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnels Officiers des Forces de Défense dont les noms suivent, sont inscrits en additif au tableau d'avancement de grade, au titre de l'année budgétaire 2023, à titre de régularisation ainsi qu'il suit :

ARMEE DE TERRE**POUR LE GRADE DE LIEUTENANT, LES SOUS-LIEUTENANTS**

- NAGA MBASSI CLAUDE HERVE
- MBALA NDI PROTAIS

ARMEE DE L'AIR**POUR LE GRADE DE LIEUTENANT, LES SOUS-LIEUTENANTS**

- MESSA ABA'A CHRISTIAN
- DEFFO DEFFO GUIGUISE
- NEGOU NEMBOT AUREL

Article 2 : Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

19 JUILLET 2023

Yaoundé, le _____

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE


- **Paul BIYA** -


PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY